



Autorite parental conjointe

Par **Ngoshawo**, le **22/06/2011** à **14:35**

Bonjour,

J'ai eu l'autorité parentale conjointe de mon fils de 4 ans avec un droit de visite et hébergement classique. Je fais tout pour donner le respect maximum à la mère de mon fils, mais elle ne me donne aucun respect, et chaque fois que je lui demande quelque chose de l'enfant, elle le fait comme si je lui demandais une faveur, et pourtant c'est mon droit. J'ai demandé qu'on change le nom de l'enfant à mon nom et elle a dit qu'elle n'est pas contre, mais le jugement rendu n'a rien fait, elle est obligée de le faire et il faut que je fasse une autre démarche. Est-ce qu'elle a le droit de faire ça? Deuxième question, si je le prends les week-ends, est-ce qu'elle a le droit de refuser de me donner le carnet de santé, la carte d'identité et une attestation du mutuel pour l'enfant?

Merci